

# LES MESURES FRANÇAISES COMPLÉMENTAIRES

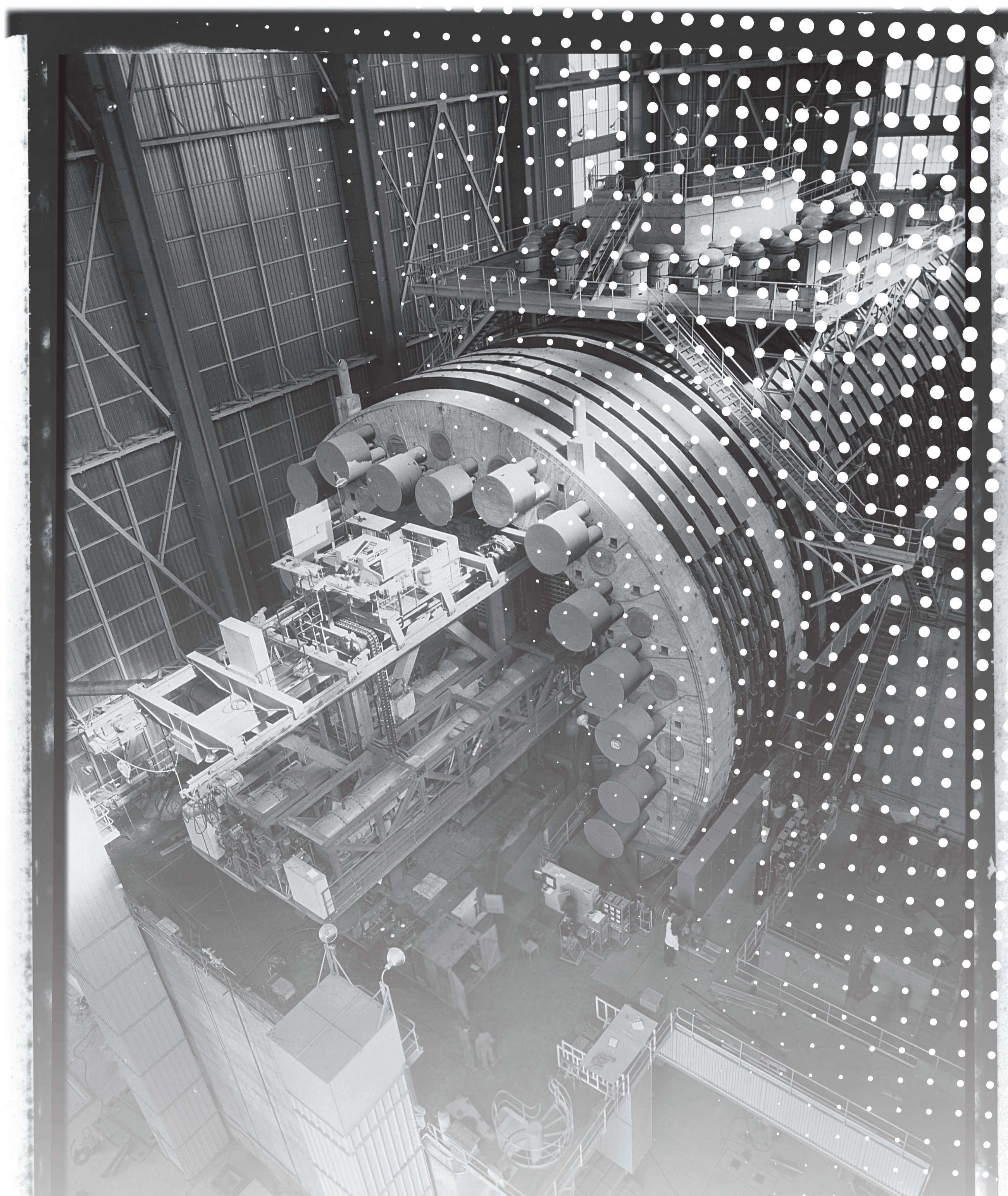
## 1 Le démantèlement des usines de production de matière fissile destinée aux armes nucléaires

● La mise en œuvre du TICE s'inscrit dans un effort exemplaire de la France en matière de désarmement nucléaire, conformément à ses engagements au titre de **l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)**. Ce dernier prévoit un **désarmement général et complet**. Si la France a signé le TNP en 1992, elle a déclaré en respecter les dispositions **dès 1968**, date de son ouverture à la signature.

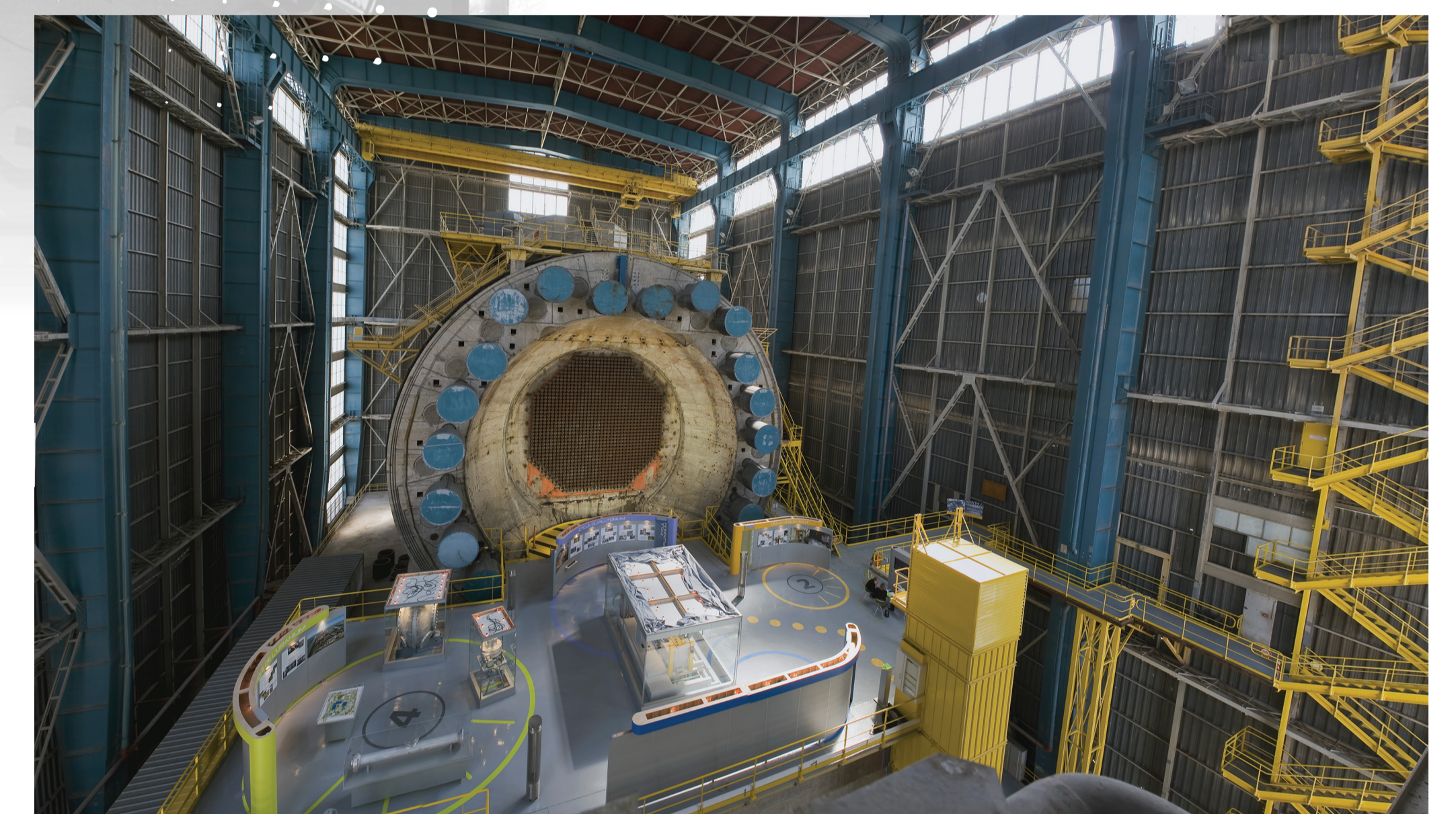
En **janvier 1996**, le Président Chirac annonce ainsi **la fermeture définitive des installations de production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires**. Ce faisant, il complète l'arrêt de la production de plutonium décrété en 1992 par celle de l'uranium hautement enrichi.

En gelant **quantitativement** les arsenaux nucléaires, ces mesures viennent compléter le TICE qui vise à les geler **qualitativement**.

● **Le démantèlement de l'usine de retraitement du combustible usé pour l'extraction du plutonium UP1 de Marcoule**, qui ne produisait déjà plus de plutonium militaire depuis 1992, **débuta en 1997**.



À droite ci-dessus et ci-contre : réacteur G2 de l'usine de Marcoule en 1968 et en 2020, à un stade irréversible de son démantèlement. Long de 34 mètres, le cylindre de 20 mètres de diamètre contenait, enrobé dans une gangue de béton de 3 mètres d'épaisseur, 1 200 tonnes de graphite, un matériau en carbone propice à la réaction nucléaire. Il est abrité par une nef de 55 mètres de haut, 72 m de long et 44 m de large. (crédits CEA/DAM)



Par ailleurs, **l'usine d'enrichissement par diffusion gazeuse de Pierrelatte**, qui devient opérationnelle en 1967 pour la production d'uranium hautement enrichi nécessaire à la Défense, **est définitivement arrêtée en 1996**.

Le démantèlement est entrepris aussitôt et **une première phase** - celle concernant l'ensemble du procédé d'enrichissement, cœur de l'activité nucléaire et **présentant donc un risque de prolifération** - est achevée en 2010.



Opérations de démantèlement de l'usine de retraitement du combustible de Marcoule (crédits CEA/DAM)

L'usine de Pierrelatte aujourd'hui, à l'issue du programme de démantèlement. Ce dernier a conduit à démonter et broyer 4 000 diffuseurs, 1 300 tonnes de barrières de diffusion, 1 200 kms de tuyauteries et a produit 20 000 tonnes de déchets, évacués vers des sites de stockage définitif. (crédits CEA/DAM)



Cette décision politique de démanteler de manière irréversible ses installations de production de matière fissile est cohérente avec le **principe de stricte suffisance**, fondement de la doctrine de dissuasion nucléaire française.